



**SYNDICAT DE LA PLAINE DE FAVERGES
SEANCE DU 20 OCTOBRE 2014 A 16 HEURES 30
SALLE DE REUNION DE LA MAIRIE DE CREYS-MEPIEU
(Sur convocation du 6 octobre 2014)**

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués : 8
En exercice : 8
Présents : 6
Absents excusés : 1

ETAIENT PRESENTS :

Mr Michel HANNI, Mr Guillaume BONNARD, Mr Jean-François DUBOIS, Mr Raymond BERNET, Mr Claude BOUVIER, Mr Patrice PACAUD.

ABSENT EXCUSE: Mr Olivier BONNARD.

ABSENT: Mr Rubens LUCIANI.

Mr le Président ouvre la séance à 16h30 :

➤ **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR PREVU A LA CONVOCATION.**

Mr le Président propose de rajouter une question à l'ordre du jour : convention d'assistance technique avec le Conseil Général de l'Isère.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des présents.

➤ **ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2014.**

L'assemblée adopte ce compte-rendu à l'unanimité.

I. Avenant au contrat de prestation de service avec l'entreprise VEOLIA

Mr le Président rappelle que le marché de prestation de service avec la société Véolia pour l'exploitation du service d'assainissement signé en 2008 pour une durée de 3 ans, renouvelable 3 fois, prend fin le 31/12/2014.

Comme il l'a été décidé lors du conseil syndical du 25 juin 2014, Mr le Président présente le projet d'avenant qui permet de prolonger la durée du contrat. Il donne lecture des motifs de ce renouvellement :

-Considérant qu'à trois mois de l'échéance initialement prévue, il apparaît qu'une partie des prestations prévues au contrat concernant l'entretien du réseau (curages et inspections télévisées) ne pourront être achevées qu'avec un délai supplémentaire;

-Considérant au niveau récolement et informatisation du réseau que les récentes informations collectées sur les communes du syndicat dans le cadre des études qu'elles ont menées doivent

être intégrées aux plans rendus en fin de contrat ce qui nécessite également un délai supplémentaire ;

-Soucieux de tirer tous les enseignements du rapport final de contrat qui sera remis au début de l'année 2015 ;

-Soucieux d'assurer la continuité du service au delà du 31 décembre 2014 tout en engageant une réflexion sur les modalités de gestion des services d'assainissement collectif et non collectif pour préparer sans précipitation une nouvelle procédure d'appel d'offres ;

Cet avenant acte les modifications suivantes : suppression de la lagune de Faverges et intégration du nouveau poste de relèvement de La Fouillouse où sera mise en place une télésurveillance. Parallèlement le poste curage des lagunes n'est pas maintenu dans cet avenant de prolongation.

Les inspections vidéos, les curages d'entretien et curatifs du réseau seront effectués pendant la durée de l'avenant dans la limite des quantités prévues et des paiements effectués dans le cadre du contrat initial.

Enfin, pour le poste contrôle des branchements, il concernera les nouveaux branchements créés sur le réseau qui feront l'objet d'un contrôle de réception des travaux,

Les charges liées à la consommation électrique de l'usine de dépollution de La Fouillouse sont réajustées sur la base de la moyenne des consommations des 5 dernières années.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

-APPROUVE l'avenant n°1 au marché de prestation de service avec l'entreprise VEOLIA, dont le siège social est situé 49 boulevard des Alpes-38243 MEYLAN, pour un montant de 91 215.52 € HT pour neuf mois.

-AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1,

-PRECISE que le marché prolongé prendra fin le 30 septembre 2015.

II. Participation de la commune de Creys pour les travaux d'extension chemin du Mont

Mr le Président rappelle que la propriété de Mr DERBEKIAN, située chemin du Mont à Creys-Mépieu n'était pas raccordée au réseau d'assainissement. Or depuis l'instauration de la redevance d'assainissement, cet abonné s'acquitte de cette somme. Il a donc été décidé d'entreprendre les travaux d'extension du réseau afin de remédier à ce problème. C'est l'entreprise Bruno BORDEL qui a réalisé les travaux pour un montant de 16 564.21 € HT.

Mr le Président rappelle la délibération du 28 mars 2012, fixant les participations des communes aux travaux d'investissement réalisés par le syndicat. Ce cas spécifique n'étant pas pris en compte dans la délibération, il est nécessaire de fixer le montant que la commune de Creys-Mépieu devra verser au syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

-DECIDE que la participation de la commune de Creys-Mépieu s'élèvera à 50% du montant HT soit **8 282 €**,

-CHARGE le Président de l'exécution de la présente décision.

III. Fonctionnement du secrétariat du syndicat

Mr le Président rappelle que le syndicat emploie actuellement une secrétaire à temps non complet à raison de 8/35^{ème} (soit une journée par semaine), pour assurer la gestion administrative et comptable du syndicat.

Il fait part au conseil de la nécessité de reprendre en interne la partie administrative de suivi et de connaissance du réseau, actuellement comprise dans le contrat de prestation avec Véolia. En effet, il est constaté que Véolia réalise bien la partie technique, mais qu'il n'y a pas forcément derrière d'analyse et de retour.

Afin de prendre en compte cette charge de travail supplémentaire, Mr le Président propose d'augmenter le temps de présence de la secrétaire d'une journée supplémentaire, soit 2 jours par semaine. Il présente les incidences financières de ce changement.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

-DECIDE de porter de 8h à 16h la durée hebdomadaire de travail de l'emploi de secrétaire à compter du 01/01/2015,

-PRECISE que les crédits suffisants seront inscrits au budget primitif 2015.

IV. Convention d'assistance technique avec le Conseil Général de l'Isère

Mr le Président rappelle que le Conseil Général de l'Isère propose depuis 2010 aux collectivités éligibles, une assistance technique dans le domaine de l'eau et de l'assainissement telle que définie par le code général des collectivités territoriales.

Le syndicat d'assainissement bénéficie depuis 2010 de cette assistance sur la base d'une convention initialement signée pour la période 2010-2012 puis prolongée de deux ans par avenant.

Mr le Président présente le projet de convention transmis par le Conseil Général qui prendra effet au 01/01/2015 pour une durée d'un an reconductible tacitement.

Compte-tenu de l'intérêt que présente cette assistance pour le syndicat :

- Informations techniques et règlementaires,
- Conseils techniques pour conduire une réflexion stratégique,
- Prestations d'expertise technique pour un projet particulier.

Mr le Président propose de renouveler cette convention et de choisir 3 domaines de prestations (assainissement collectif, assainissement non collectif et entretien et restauration des milieux aquatiques)

La contribution financière du syndicat dépend du nombre de domaines choisis et de la population DGF. Elle serait d'environ 900 €.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

-DECIDE de renouveler la convention d'assistance technique avec le CG 38 pour 3 domaines,

-AUTORISE le Président à signer la convention

-PRECISE que les crédits suffisants seront inscrits au budget primitif.

V. Questions diverses

1/ Remplacement de deux conduites d'assainissement sur la commune de Creys-Mépieu

Mr le Président présente le résultat de l'appel d'offre pour le marché de travaux. 6 entreprises ont déposées un dossier. C'est le groupement d'entreprise Vincent TP/Pettini (01110 CHAMPDOR) qui a été retenu pour un montant de 124 953 € HT.

Mr le Président fait part des difficultés à obtenir l'accord des propriétaires pour les canalisations passant en terrains privés. Le tracé initial a été revu.

Les travaux débuteront fin octobre.

2/ Réhabilitation et mise en séparatif du réseau d'assainissement sur la RD 517 à Passins

Mr le Président présente le résultat de l'appel d'offre pour le marché de travaux. C'est le groupement d'entreprise BORDEL-PL FAVIER-PAILLET qui a été retenu pour un montant de 160 632.34 €HT.

La 1ère phase des travaux (partie située entre la lagune et les feux et entre les feux et la mairie) sera réalisée durant le 4ème trimestre 2014.

La 2nd phase des travaux (section de la RD 517 comprise entre la RD 244A et la VC2) est prévue pour mars 2015 (durée 3 mois).

Le marché va être notifié dans les prochains jours.

3/ Extension du réseau d'assainissement partie Arandon Nord village

Il avait été demandé lors du dernier conseil syndical que les travaux d'extension de réseau de la partie Arandon Nord village (derrière la partie route de Mépieu réalisée en 2013/2014), débute d'ici la fin de l'année 2015. Il avait été convenu que l'appel d'offre sera lancé en fin d'année 2014.

Mr le président rappelle que l'étude de faisabilité réalisée en novembre 2011 par l'entreprise BEIRA, avait porté l'estimation des travaux à 114 000 € HT.

4/ Contrôle des nouveaux branchements et DAACT

Les communes ont un délai de 3 mois à partir de la date de réception de la déclaration pour procéder au contrôle des travaux réalisés. Il s'avère nécessaire pendant ce délai de faire réaliser un contrôle du branchement à l'assainissement.

Il est proposé de mettre en place la procédure suivante : la commune transmet dès sa réception la DAACT au syndicat pour avis sur la conformité du branchement à l'assainissement.

* * *
* *
*

Après avoir épuisé l'ordre du jour, la séance est levée.